

# Convention de stage

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'organisme d'accueil et règle les rapports entre :

<u>1. L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT</u>	<u>2. L'ORGANISME D'ACCUEIL</u>
<b>Ecole Nationale Supérieure de Chimie                      ENSCK                      Adresse : Université Ibn Tofai, B.P 242,                      Kénitra - Maroc</b>  <b>Téléphone : 0537329201</b>  <b>Présenté par : Cherkaoui Mohammed</b>  <b>Qualité du représentant : Directeur</b>	<b>Nom : .....</b> <b>Adresse : .....</b>  <b>Représenté par (Nom du signataire de la                      convention) : .....</b> <b>Qualité du représentant : .....</b> <b>Téléphone : .....</b> <b>Mail : .....</b> <b>Lieu du stage (si différent de l'adresse de                      l'organisme) : .....</b> .....

<u>3. Le Stagiaire</u>		
<b>Nom : .....</b>	<b>Prénom : .....</b>	<b>Né le : .../.../.....</b>
<b>Nationalité : .....</b>		
<b>Adresse : .....</b>		
<b>Téléphone : .....</b>		
<b>Mail : .....</b>		

<b>Sujet de stage : .....</b>
.....
<b>Dates : Du.....</b>
<b>Au.....</b>

<u>Encadrement du stage par ENSCK</u>	<u>Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil</u>
<b>L'enseignant référent : .....</b>	<b>Le tuteur de stage : .....</b>
.....	<b>Fonction : .....</b>
<b>Fonction : .....</b>	<b>Fonction : .....</b>
<b>Téléphone : .....</b>	<b>Téléphone : .....</b>
<b>Mail : .....</b>	<b>Mail : .....</b>

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 :**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au profit de l'étudiant stagiaire de l'ENSCK, d'un projet de fin d'étude dans l'organisme d'accueil, réalisé dans le cadre de sa formation académique obligatoire.

#### **ARTICLE 2 : Objectif du stage**

Le stage de fin d'étude a pour objectif l'application des enseignements de la formation à l'étude d'un problème concret en effectuant une mission conforme au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvé par l'organisme d'accueil pour l'obtention d'un diplôme. Durant le stage, l'étudiant doit être capable de :

- Mobiliser ses connaissances et de choisir les plus adaptées au contexte ;
- Démontrer ses capacités à les utiliser et à les enrichir ;
- Présenter ou promouvoir ses réalisations et identifier des pistes de réflexion.

#### **ARTICLE 3 : Déroulement du stage**

La période de stage est établie conformément au règlement général des études.

Période effective du stage dans l'Entreprise : **du** .....**au** .....

Horaire de présence du stagiaire dans l'Entreprise : ..... heures

#### **ARTICLE 4 : Prolongation du stage**

Une éventuelle prolongation, si elle est nécessaire pour la finalisation du stage, peut être décidée avec l'accord du stagiaire et de l'ENSCK et doit faire l'objet d'un avenant à la convention de stage. En aucun cas la date de fin de stage ne pourra être postérieure à la date du jury de diplôme pour les stages de fin d'études.

#### **ARTICLE 5 : Encadrement du stage**

Tout stage fait l'objet d'un encadrement par un enseignant de l'ENSCK et par un collaborateur de l'Organisme d'accueil. L'enseignant et le membre de l'Entreprise travaillent en collaboration et s'informent régulièrement de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles. S'il le juge nécessaire le tuteur académique pourra rendre visite à l'étudiant et au maître de stage. Le responsable du stage au sein de l'ENSCK est le garant de l'articulation entre la finalité du cursus de formation et celle du stage.

#### **ARTICLE 6 : Discipline**

Du fait de leur présence dans l'Entreprise, les stagiaires doivent respecter les dispositions du règlement intérieur de l'Entreprise relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline générale (accès à l'Entreprise, utilisation du matériel, moyens de communication).

## **ARTICLE 7 : Confidentialité**

Le stagiaire est soumis à la discrétion professionnelle et s'engage à ne divulguer ni ne communiquer sous quelque forme que ce soit toutes informations de nature confidentielle qui pourraient lui avoir été fournies, ou dont il aurait pris connaissance à l'occasion de son stage. Cet engagement vaudra pour la durée du stage mais également après son expiration. Dans le cadre de la confidentialité, l'étudiant s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de nature que ce soit, appartenant à l'Entreprise, sauf accord de cette dernière. L'Entreprise peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels. Le tuteur école et les personnes amenées à corriger le rapport sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations dont ils auraient eu connaissances.

## **ARTICLE 8 : Propriété industrielle**

L'Entreprise est seule propriétaire des résultats des travaux réalisés au cours du stage par le stagiaire. Si les inventions sont jugées brevetables par l'Entreprise, les droits correspondants de propriété industrielle deviennent la propriété exclusive de l'Entreprise, et celle-ci effectue en son nom, à ses frais et dans les pays de son choix les dépôts de demandes de titres y afférents.

Le stagiaire communique promptement et exclusivement à l'Entreprise les caractéristiques des inventions nées de sa participation à des travaux de l'Entreprise et plus généralement des inventions conçues à partir d'informations et connaissances auxquelles il a eu accès.

## **ARTICLE 9 : Absence et interruption temporaire**

Toute absence devra être signalée par l'organisme d'accueil à l'ENSCK. Les règles à respecter en cas d'absence sont à définir d'un commun accord entre l'organisme d'accueil, ENSCK et le stagiaire.

## **ARTICLE 10 : Rupture**

En cas de volonté d'une des trois parties (Entreprise, ENSCK, étudiant) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

## **ARTICLE 11 : Coordonnées des responsables de stages**

### **Coordonnées du responsable des relations entreprises au sein de l'ENSCK:**

Nom : SALLEK

Prénom : BRAHIM

E-mail : [sallek.brahim@uit.ac.ma](mailto:sallek.brahim@uit.ac.ma)

Tél : 06-94-50-04-72

### **Coordonnées du responsable de stage au sein de l'organisme d'accueil :**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

Tél : .....

### **ARTICLE 12 : Assurance**

Pendant la durée du stage, le stagiaire est couvert par l'assurance scolaire contractée par l'étudiant, garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de stages effectués au cours de ses études.

### **ARTICLE 13 : Evaluation du stage**

La mission industrielle fait partie intégrante du cursus de l'étudiant à l'ENSCK. Elle donne lieu à un rapport, à une soutenance et à une évaluation de l'Entreprise selon une grille proposée par l'ENSCK. Le maître de stage s'engage à retourner à l'ENSCK la fiche d'évaluation permettant de juger de la qualité du travail effectué par le stagiaire. Ce document doit être rempli en présence du stagiaire quelques jours avant la fin du stage. A son retour à l'ENSCK, le stagiaire remet un rapport de stage, préalablement visé par l'Entreprise. En cas de confidentialité, le rapport est, après son évaluation par l'ENSCK, renvoyé à l'Entreprise.

### **ARTICLE 14 : Recrutement**

S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'Entreprise, la présente convention deviendrait caduque ; « le stagiaire » perdrait son statut d'étudiant et ne relèverait plus de la responsabilité de l'Ecole. L'ENSCK devrait impérativement en être averti avant signature du contrat.

Fait à Kénitra, le .....

<p align="center"><b>Signature du représentant de l'Entreprise d'accueil et cachet de l'entreprise</b></p>	<p align="center"><b>Signature du Directeur de l'ENSCK</b></p>
<p align="center"><b>Signature du Directeur des Etudes</b></p>	<p align="center"><b>Signature de l'étudiant</b></p>